

15. Septembre 1784. 117

de Vienne, a été dévalisé à 9 milles de Belgrade: Elle condamne à tous dommages & intérêts le village le plus voisin de l'endroit où s'est commis le vol (a). — M^r. le baron de Herbert est le ministre européen, avec lequel le Reis-Effendi confere le plus souvent; il s'agit toujours de la nouvelle démarcation des frontieres, proposée depuis peu à Sa Hauteffe. — L'Impératrice de Russie aiant établi plusieurs consulats sur la Mer-noire, il vient d'arriver ici une personne qui va résider à Sinope, au nom de cette Souveraine. La France doit en envoyer de même dans les villes qui bordent la dite Mer.

La peste qui a fait de terribles progrès dans tout le Levant, se manifeste aussi avec violence en cette capitale & dans ses fauxbourgs. Mais elle n'empêche point les travaux, que la Porte pousse avec activité, pour se mettre en état de défense, au cas que la tournure des affaires en Europe l'entraîne dans une rupture avec quelqu'un de ses voisins. Elle

(a) On ne peut sans doute que se louer de la célérité de la justice ottomane; mais à force d'être prompte, elle est quelquefois plaisante. Le village le plus voisin de l'endroit où s'est commis le vol, en peut-il être dans tous les cas légalement responsable? Est-il en état de payer les dommages & intérêts? C'est ce que le juge musulman n'examine pas; & par-là il s'expose à commettre deux injustices: l'une envers les habitans du village, peut-être parfaitement innocens; l'autre envers les propriétaires lésés par ce vol, qui ne seront pas dédommagés.